



## LA GAZETTE D'ANTUGNAC

Périodique municipal trimestriel HIVER 2020/2021 janvier à Mars 3



La Mairie d'Antugnac souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants du village. Les mesures restrictives n'ayant pas permis de festoyer depuis plus d'un an et de vous accueillir comme il se doit espère de tout cœur y remédier et vous réserver un accueil chaleureux dès que possible.

Elle compatit au désarroi des indépendants touchés par les mesures restrictives suspendant leur activité et les mettant dans l'insécurité psychologique et ou financière.



Le calendrier du déconfinement



	mai 3	mai 19	juin 9	juin 30
Couvre-feu	19h	21h	23h	×
Terrasses des cafés, restaurants	×	✓	✓	✓
Salles des cafés, restaurants	×	×	✓	✓
Commerces non-essentiels	×	✓	✓	✓
Cinémas, musées, théâtres	×	✓	✓	✓
Salons, foires d'exposition	×	×	✓	✓
Salles de sport	×	×	✓	✓
Stades, établissements sportifs	×	×	✓	✓
Discothèques	×	×	×	×
Touristes étrangers	×	×	✓	✓
Télétravail	×	×	✓	✓
Liberté de se déplacer	✓	✓	✓	✓

## CAMPAGNE DE VACCINATION

### .Aude. Le Département et le SDIS vont organiser des équipes mobiles de vaccination à domicile

Des équipes mobiles de vaccination à domicile et des Centres temporaires de vaccination de proximité vont être prochainement déployés sur le territoire départemental de l'Aude. Département de l'Aude et Service Départemental d'Incendie et de Secours main dans la main

### Des aides financières

Dès le début de la campagne vaccinale pour les publics prioritaires, le Département a pris la décision d'apporter des aides financières directes ou indirectes aux bénéficiaires de l'APA pour financer la prise en charge du transport vers un centre de vaccination. Aujourd'hui, le Département va plus loin et s'associe avec le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) de l'Aude pour poursuivre sa politique volontariste en matière de vaccination contre la Covid-19. Et ce, pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer vers un Centre de vaccination compte tenu de leur perte d'autonomie. Ce dispositif a été travaillé conjointement par le SDIS et le Département et validé par l'ARS.

### .Les agglomérations et les zones rurales

Il est dédié prioritairement aux bénéficiaires de l'APA les plus dépendants et aux bénéficiaires de la PCH de 70 ans et plus. Il permettra aux bénéficiaires qui souhaitent se faire vacciner, mais qui sont exclus de la vaccination car non transportables, de se faire vacciner à domicile par une équipe mobile de professionnels de santé. Afin de toucher le plus grand nombre parmi ce public vulnérable et isolé, autant dans les territoires ruraux qu'urbains du département, le dispositif partenarial concernera les agglomérations de Carcassonne et de Narbonne ainsi que les zones rurales identifiées comme « déserts médicaux » à la suite des travaux d'observation impulsés par le Département dans le cadre de l'accès aux soins.

### Toutes les personnes éligibles à la vaccination

S'agissant des communes confrontées à un déficit d'offre médicale, ce dispositif est ainsi complété par un Centre de vaccination de proximité, installé dans la commune centrale de la zone sur laquelle intervient l'équipe mobile à domicile. Ces Centres de vaccination seront ouverts à toutes les personnes éligibles à la vaccination.

Les personnes âgées de plus de 70 ans ; les personnes vulnérables à très haut risque ; les personnes de 50 à 69 ans présentant des comorbidités listées par la Haute autorité de santé sont donc concernées. Les Centres de vaccination seront réactivés lorsque l'étape de la seconde injection interviendra.

En ce qui nous concerne, dans le cadre de la campagne de vaccination lancée en début d'année, nous avons contacté toutes les personnes âgées de plus de 75 ans et résidant sur la commune, afin de leur proposer un RDV au centre de vaccination de Quillan. Dès à présent, toutes celles qui le souhaitaient ont pu se faire vacciner, et nous avons accompagné celles qui ne pouvaient pas se déplacer. Ainsi, elles ont pu recevoir leur deuxième injection le 15 avril.



## **ELECTIONS MUNICIPALES**

**30 MAI ET 6 JUIN 2021**

En vue de compléter la liste du Conseil Municipal suite à 4 démissions.

Dépôt des candidatures auprès de la sous-préfecture selon les modalités suivantes :

Mardi 11 mai de 13h30 à 17h00

Jeudi 13 mai de 14h00 à 18h00 (une permanence est assurée en ce jour férié)

## **ELECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES**

**20 et 27 JUIN 2021**

Les électeurs français inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers régionaux lors des élections régionales. Ils sont élus pour une durée de 6 ans.

Les prochaines élections régionales sont prévues le 20 juin 2021 pour le 1er tour, et le 27 juin 2021 en cas de 2d tour.

**1ER TOUR 20 JUIN :** Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50 %), elle obtient le quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Sinon, il est procédé à un second tour la semaine suivante. Les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés peuvent se maintenir au second tour, et éventuellement fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

**2 ÈME TOUR 27 JUIN :** La liste qui arrive en tête obtient un quart des sièges à pourvoir.

Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au second tour.

Le même jour se tiendront les élections départementales.

Les conseillers départementaux sont élus pour une durée de 6 ans.

Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours.

Pour être élu au 1er tour, le binôme doit obtenir :

- au moins la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50 %),
- et un nombre de suffrages égal à au moins 25 % des électeurs inscrits.

Si aucun binôme n'est élu dès le 1er tour, il est procédé à un second tour.

Au second tour, les 2 binômes arrivés en tête peuvent se maintenir.

Les autres peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits.

Le binôme qui obtient le plus grand nombre de suffrages au second tour est élu.

Une permanence pour l'inscription sur les listes électorales se tiendra en mairie, vendredi 14 mai de 16 h 30 à 18 h 30.

Normalement, les jeunes qui atteignent l'âge de 18 ans sont inscrits d'office. Il est toutefois plus prudents de vérifier que ce soit bien le cas. Ce sera possible le 14 mai.

Pour chacun des scrutins, nous vous recommandons de vous présenter avec votre propre stylo. Merci.

## **DIVERS**

### **MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'ALERTE DE LA POPULATION**

Le conseil municipal a pris la décision de changer de prestataire pour l'envoi des messages d'alerte à la population trouvant des conditions de tarification plus favorable.

Pour les personnes désirant recevoir des messages de la mairie, n'oubliez pas de remplir le formulaire qui stipulera votre souhait sur téléphone fixe ou portable ainsi que le numéro de contact.

Ce formulaire est toujours à votre disposition auprès du secrétariat de la mairie et sur le site Internet de la commune.



## TRAVAUX

La station d'épuration du Hameau de Croux était attendue depuis de nombreuses années. Nous en avons fait une priorité. C'est désormais chose faite. Le hameau dispose d'un système d'assainissement aux normes.



## DÉCO

### Nos mains vertes

Des graines semées dans le village...

Des tonneaux offerts au village pour y accueillir des fleurs

(Remerciement à Bernard Delmas pour ces très jolis contenants reflétant l'activité locale et nos bricoleurs les ayant parfaitement adapté pour ce décor printanier)



## ENCOMBRANTS



### PAS DE PIÈCES AUTO

Faute de filière de recyclage pouvant les accueillir, la Communauté des Communes en charge de la gestion des déchets ne collecte plus les pièces auto. Elles ne seront donc plus relevées avec les encombrants.

## BUDJET

### Budget - 1° Partie

Le conseil municipal du 09 avril a examiné le budget de la commune. La procédure budgétaire prévoit que cet examen se déroule en deux étapes.

#### Compte administratif

Dans un premier temps, il s'agissait de se prononcer sur le compte de gestion et le compte administratif de 2020. Le compte de gestion est dressé par la perception ; le compte administratif par la commune, et tous deux retracent **les dépenses et les recettes effectivement réalisées** au cours de l'exercice 2020. Ils doivent coïncider au centime près.

Sont examinés successivement le budget principal (M14) et le budget Eau et Assainissement (M49).

- **Budget M14**

Pour la section fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 246 336,79 € et le total des recettes à 299 756,61 €. Soit un excédent de fonctionnement de 53 419,82 €, qui s'ajoute au résultat reporté de début d'exercice de 70937,04€, ainsi qu'au solde du Centre Communal d'Action Sociale dissous au cours de l'année (335,49 €) pour former un résultat de clôture égal à **124 692,35 €**.

Pour la section investissement, le total des dépenses s'élève à 116 516,77 € et le total des recettes à 74 136,47 €. Soit un déficit d'investissement de 42 380,30 €, qui s'ajoute au résultat reporté de début d'exercice de (-11017,60 €) pour former un résultat de clôture égal à **(-53 397,92 €)**.

Au total, l'ensemble du budget affiche un résultat cumulé de **70 958,94 €**.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	124 356,86
<b>INVESTISSEMENT</b>	-53 397,92
<b>ENSEMBLE</b>	70 958,94

Ainsi l'excédent de fonctionnement constitue une ressource qui permet d'autofinancer les investissements. Les autres sources de financement des investissements sont les subventions ou les emprunts.

Les dépenses d'investissements se décomposent ainsi :

<b>Dépenses d'équipement ①</b>	
Aménagement ancienne crèche :	13 461,16 € (1)
Réfection voirie :	56 671,40 € (2)
Camion :	36 000,00
Équipements divers :	1 512,11 € (3)
<b>Total</b>	<b>107 644,67 €</b>
<b>Remboursement des Emprunts ②</b>	<b>8 872,10 €</b>
<b>Total des dépenses de la section Investissement ① + ②</b>	<b>116 516,77 €</b>

(1) dont 7 331,56 en régie

(2) dont 7 646,40 en régie

(3) (ordinateur, tronçonneuse et tondeuse)

Par ailleurs, le reste à réaliser s'élève à **6 245,23 €** et se décompose ainsi :

Aménagement terrain de loisir :	1 685,00
(facture de l'architecte reçue en 2021)	
Aménagement ancienne crèche	4 255,20
Achat tablette	305,03

Au total, il est décidé de procéder à la répartition du résultat de fonctionnement selon les modalités suivantes :

<b>Résultat à répartir</b>	124 692,35
Mise en réserve pour couvrir le besoin de financement de la section Investissement	53397,92 + 6245,23 = 59 643,15
<b>Excédent reporté</b>	65 049,20

- **Budget M49 (Eau et assainissement)**

Pour la section fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 60 405,19 € et le total des recettes à 52 503,08 €. Soit un déficit de fonctionnement de 7 902,11 €, qui s'impute au résultat reporté de début d'exercice de 73 136,13 €, pour former un résultat de clôture égal à **65234,02 €**.

Le déficit de l'exercice s'explique par l'absence de facturation intermédiaire. Du fait du premier confinement du printemps 2020, les relevés de compteur n'ont pu se faire en avril pour une facturation en juin. Les relevés ont été réalisés pendant l'été et ont été facturés en septembre. Il ne nous a pas semblé opportun de maintenir la facture intermédiaire en décembre. Le calendrier de facturation sera désormais le suivant : facturation sur relevé en septembre et facturation intermédiaire en mars.

Pour la section investissement, le total des dépenses s'élève à 29 511,80 € et le total des recettes à 20 189,94 €. Soit un déficit d'investissement de 9 321,86 €, qui s'ajoute au résultat reporté de début d'exercice de 138613,35 € pour former un résultat de clôture égal à 129 291,49 €.

Au total, l'ensemble du budget M49 affiche un résultat cumulé de 194 525,51 €.

Les dépenses d'investissements se décomposent ainsi :

<b>Dépenses d'équipement ①</b>	
• Pompe de secours pompage Montazels	14 372,13
<b>Remboursement des Emprunts ②</b>	
	5 935,11
<b>Total des dépenses de la section Investissement ① + ②</b>	<b>20 307,24</b>

Par ailleurs, le reste à réaliser s'élève à : 40 000 € : il s'agit de la station d'épuration de Croux, réalisée en début d'année 2021.

Au total, il est décidé de procéder à la répartition du résultat de fonctionnement selon les modalités suivantes :

<b>Résultat à répartir</b>	65 234,02
<b>Excédent reporté</b>	65 234,02

## **Budget - 2° Partie**

La deuxième étape de la procédure budgétaire porte sur l'examen du budget primitif (prévisionnel) pour 2021.

Au préalable, il est décidé de laisser inchangés les taux d'imposition des taxes directes locales (taxes foncières bâties et non bâties).

### • Budget M14

Pour la section fonctionnement, le total des dépenses est arrêté à 360 115,51 €, dont 29 000 € de travaux en régie, qui seront transférés dans la section investissement. Ils se décomposent ainsi :

- Aménagement de l'ancienne crèche : 5 000 €
- Aménagement du terrain de loisir : 14 000 €
- Voirie (intempéries janvier 2020) : 10 000 €

Pour la section investissement, le total des dépenses est arrêté à 364 902,95 €.

Les dépenses d'investissements projetées se décomposent ainsi :

<b>Dépenses d'équipement ①</b>	
Aménagement ancienne crèche	5 000,00
Réfection voirie	50 000,00
Aménagement terrain de loisir	42 000,00
Reprise et enrochement mur de soutènement rue de la Garenne	135 000,00
1° tranche de rénovation de l'éclairage public (luminaires et armoires)	30 000,00
Remplacement ampoules éclairage public	10 000,00
Camion polybenne acheté à la Mairie de Montazels	2 500,00
Tablette	305,03
<b>Total : 274 805,03</b>	
<b>Remboursement des Emprunts ②</b>	
	7 700,00
<b>Total des dépenses de la section Investissement ① + ②</b>	<b>282 505,03</b>

A ce total, il faut rajouter les 29 000 € de travaux en régie, ainsi que le déficit d'investissement reporté de 53 397,92 €.

Les principales recettes de la section investissement inscrites au budget sont :

Subventions d'investissement	180 978,00
Fonds de compensation TVA (FCTVA)	2 400,00
Résultat de fonctionnement 2020 mis en réserve	59 643,15
Excédent de fonctionnement prévisionnel 2021 :	68 433,69

Le FCTVA correspond à la TVA sur les investissements 2019 récupérée en 2021 (toujours avec un décalage de 2 ans).

Certaines subventions sont acquises (terrain de loisir, travaux de voirie consécutifs aux intempéries de janvier 2020, subvention départementale pour le mur de soutènement). D'autres sont en attente de réponse. Selon les réponses, nous serions amenés, soit à renoncer à certains projets (c'est le cas du projet de rénovation de l'éclairage public), soit à procéder à un emprunt (par exemple, pour financer la reprise du mur de soutènement de la rue de la Garenne qu'une ordonnance du tribunal nous oblige à réaliser, avec ou sans subvention).

- **Budget M49**

Pour la section fonctionnement, le total des dépenses est arrêté à 89 074,75 €, dont 10 500 € de travaux en régie, qui portent sur l'amélioration du réseau d'eau potable. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur AEP, réalisé en 2018 et dont la priorité 1 a été exposée et approuvée lors du Conseil Municipal du 09 décembre 2020.

Pour la section investissement, le total des dépenses est arrêté à 393 561,51 €.

Les dépenses d'investissements projetés se décomposent ainsi :

<b>Dépenses d'équipement ①</b>	
Station d'épuration de Croux	41 000,00
Priorité N° 1 du schéma AEP (recherche de fuites, ajustement de la pression, mise en place de la télégestion,...) :	114 500,00
Raccordement AEP Croux à Antugnac	221 061,51
<b>Total :</b>	<b>376 561,51</b>

<b>Remboursement des Emprunts ②</b>	<b>6 500,00</b>
<b>Total des dépenses de la section Investissement ① + ②</b>	<b>383 061,51</b>

A ce total, il faut rajouter les 10 500 € de travaux en régie.

Le projet de raccordement AEP a peu de chances de voir le jour au cours de l'exercice 2021. Toutefois, il s'agit d'un projet d'envergure, qui tient à cœur à l'équipe municipale. C'est pourquoi, nous avons tenu à l'inscrire au budget, afin de prendre date.

Les principales recettes de la section investissement inscrites au budget sont :

Subventions d'investissement	191 136,00
Résultat d'investissement 2020 reporté	129 291,49
Prélèvements de la section fonctionnement (excédent de fonctionnement + amortissements)	78 159,67





## L'ÉCOLE EN SORTIE.....

### Sortie "permaculture" de la classe de cm1- cm2 le 26 janvier 2021



#### Le déroulement de la sortie par Julien, Mitya et Arthur

Nous sommes sortis avec la classe. Nous avons fait un grand détour et rencontré sur le passage Céline; après Olivier et Grégory qui nous ont expliqué ce que c'est la permaculture, à quoi ça sert et ce qu'un arbre produit. Et après, on a planté des arbres, chacun le sien. Et puis nous avons fait le chemin du retour.

#### Qu'est-ce que la permaculture ? par Lilian, Florian et Grégory

La permaculture sert à ne pas dégrader la Terre. Les solutions pour le faire sont d'imiter la nature : ne pas laisser de terrains nus, ne pas retourner la terre (car cela tue et déloge les petits animaux), varier les plantes (en mettre plein de différentes), mettre des plantes vivaces (elles repoussent toutes seules tous les ans).

#### Pourquoi "forêt-jardin" ? Pourquoi ce projet ?

par Léonie et Lou-Ann

Céline et Olivier ont choisi "forêt-jardin" car il y a différentes hauteurs avec de grands arbres mais aussi des petites broussailles et des herbes pour pas que le sol reste nu. Ce projet est pour protéger la nature car les arbres nous donnent

l'oxygène et avec les racines, ils prennent les minéraux pour fabriquer leurs feuilles, puis quand elles tombent ça fabrique de la terre pour que les plantes poussent.

#### Que nous apportent les arbres ? par Julian,

Louis et Mathis

Les arbres absorbent le CO<sub>2</sub> (le gaz carbonique) et rejettent de l'oxygène que nous respirons. Ils empêchent aussi les inondations grâce à leurs racines qui retiennent l'eau. Et ils servent à réguler la température. Et puis aussi à faire des petites maisons pour certains animaux (écureuils...). Enfin, les arbres produisent des feuilles qui tombent et se décomposent, naturellement (météo) ou grâce aux insectes. Ces cacas des insectes produisent de l'engrais qui enrichit la terre.

#### Comment planter des arbres ? par Ava et Annaïs

Premièrement, pour planter un arbre, il faut faire un trou. Il faut y déposer un peu de bonne terre.

Puis, mettre de la poudre de champignons sur les racines de l'arbre pour qu'il pousse mieux.

Ensuite, on ajoute un peu de terre, on dépose du basalte autour de l'arbre et on fait une ouverture vers le nord.

Enfin, on recouvre de terre jusqu'en haut du trou et on pose de la paille dessus.







*Merci à Céline, Olivier et Grégory de nous avoir accueillis dans la forêt-jardin de l'association Cap'Héol. Nous reviendrons dans quelques mois pour voir comment ont poussé nos arbres et en apprendre un peu plus sur la permaculture !*

Merci à l'école d'Antugnac pour cette rubrique partage.



## LES HISTOIRES D'ANTUGNAC

### Il était ce village de ma petite enfance

Je me souviens d'Henri et Emilienne qui tenaient l'épicerie au quartier du «Barry »

Je me souviens de l'oncle Charles et tante Batistine propriétaires du café où mon grand-père jouait à la belote avec ses amis rescapés de la guerre 14-18

Je me souviens de Clovis et de sa béquille à la place de sa jambe perdue au front pendant la grande guerre et de sa Fernande tenants le bureau de tabac à l'entrée du village

Je me souviens de Maurice et de sa Peugeot 201 qui nous amenait au carnaval de Carcassonne avec sa grande cavalcade et ses chars immenses ; de Joseph et de sa Simca8 amoureux des voitures et de la technique, d'Henri et de sa Juva4 servant à approvisionner en produits de toutes sortes le magasin de sa femme ; de mon grand-père Marius et de sa Rosengard avec son spider, sa conduite approximative, où, lorsque nous partions, il était hasardeux de fixer une heure d'arrivée entre le moteur qui chauffait intempestivement et les écarts qui pouvaient arriver à chaque instant induits par l'inattention et la distraction du chauffeur s'ajoutant à l'imprécision de la direction un peu vieillotte

Je me souviens de quelques surnoms dont la plupart des gens étaient affublés : sifflette, coudène, pipette, le fauré, lapize, le bési, le pétaroc, l'assie, le pesco-fi,

Je me souviens des fêtes de la St André et celles d'été avec toujours le même orchestre dans la cour du café à siroter une grenadine ou sous le toit de la batteuse remplie à craquer de monde et le marchand de sucreries et de babioles que nous tentions de chaparder plus par jeu que par roublardise

Je me souviens qu'il y avait entre 15 et 20 chevaux pour les travaux de la vigne et des champs, des étés à moissonner et à dépiquer sous un soleil brûlant ; des vendanges beaucoup plus tardives et des piquettes à 9 degrés achetées au rabais par les négociants du bordelais alors que les grêles et les gelées laissaient nos parents paysans exsangues ; des foins à couper à la faux et à entasser dans des charrettes surchargées, tirées par des chevaux à bout de force les amenant au pieds des granges de stockage où ils séchaient

Je me souviens des porcheries, des étables, des clapiers, des poulaillers, des jardins, des caves et des pressoirs où se fabriquait la blanquette de propriétaire ; tout cela nous permettant de manger à notre faim sans avoir un sou en poche, ma mère achetant la miche de campagne de 2 à 3kg pour la semaine en demandant crédit à Eugène le boulanger de Fa et qui faisait sa tournée hebdomadaire

Nous venions d'obtenir l'eau au robinet et l'électricité dans les maisons, nous allions à la messe tous les dimanches, étions des enfants de cœur, nous n'avions rien et nous étions insouciantes et heureux; j'avais 5 à 7 ans, un hiver terrible allait bientôt nous surprendre ; nous étions en 1954 et la guerre d'Algérie pointait déjà le bout de son nez.

Merci à PIERRE DENARNAUD

## TRÉSORS D'ANTUGNAC

25 Janvier 1992 Les plaisirs de l'hiver même à domicile



Le ruisseau d'Antugnac en crue Ces jeunes du village savaient déjà s'occuper. Des loisirs possibles mais ça c'était avant...

Merci à Gérard MATHIA pour cette séquence joyeuse







## CIRCUIT DU MONT SEC

-RANDO DE 2H

-Dénivelé 250m Balisage Blanc

-Départ foyer

-Au niveau du pont, prendre à droite la Rue du Causse, puis la Rue de Fontnaux et le chemin de Mournac jusqu'aux anciennes poubelles.

15 mn - Prendre alors le chemin à droite qui passe dans une pinède et qui monte jusqu'au plateau de Mont Sec.

20 mn - On file alors sur un chemin entre des prés (même balisage que le sentier rouge) jusqu'au pied de Mont Sec avec une vue imprenable sur la vallée de l'Aude et on monte jusqu'à la borne 526. On descend alors vers Montazels par un chemin pentu jusqu'à une capitelle bien conservée.

30mn - Traverser une petite pinède, longer ensuite par un sentier, la falaise de Sus Roques qui nous mène à l'entrée du village d'Antugnac.

- Nous voilà au foyer

### A vos agendas

- le **dimanche 16 mai** : vide-grenier organisé par l'association « Agroforesterie et joualles cathares »

- le **dimanche 30 mai** vide-grenier et concours de pétanque pour les enfants, organisé par le Comité des fêtes

- le **samedi 03 juillet**, foire gourmande organisée par le Comité des fêtes



Remerciement à Alexandre Duchatel et son équipe pour ses beaux chemins